

Terminale CAP ÉLECTRICIEN



EN APPRENTISSAGE



LE MÉTIER

Le titulaire de ce CAP intervient en tant qu'électricien dans les domaines du bâtiment, de l'industrie, de l'agriculture, des services et des infrastructures.

Il installe, met en service, entretient et répare des ouvrages électriques et des réseaux de communication.

Il intervient, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, sur les installations de logements individuels ou collectifs, de bâtiments industriels, d'immeubles de bureaux, de réseaux de distribution d'énergie, etc.

COMPÉTENCES VISÉES

- Réaliser la distribution, la mise en service et la maintenance d'installations électriques.
- Participer également à la mise en oeuvre des environnements connectés.
- Intervenir sur des installations neuves ou sur des adaptations, rénovations, extensions ou mise aux normes d'installations existantes

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Electricien.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Sortie de troisième, ou être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur.
- Être âgé(e) de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné(e).

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 14 semaines de présence en centre de formation. Le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 490h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Raoul Mortier 86500 MONTMORILLON

Tel : 05 49 83 06 16

Contact : Sebastien EVEZARD - Animateur pédagogique

POURSUITE D'ÉTUDES

- CAP Monteur en installations thermiques
- Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- BP électricien(ne)
- MC Maintenance en équipement thermique individuel

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.

Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2020-2021

Pas d'apprentis en 2020/2021

